

Jeudi 15 octobre 2020

Circonscription de Gradignan

Présents :

Présidente - Directrice d'école : Mme Karine BLAISE

Equipe enseignante :	Mme SIBIRIL, Mme GAUCHOU, Mme SARROUILHE, Mme SABAH, Mr RAYNAUD, Mme NOIZEE, Mme DUHAMEL
Le maire ou son représentant :	Mme BOURGADE – Mr BARBESSOU
Les représentants de parents d'élèves	Mmes AUSSEL, ALLAIN, DROGAT, DUFAURE, GUERIN, JULIEN, ROLAND, PLANTIER
Invités:	Mme DELAS (Directrice CLSH)

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Mme NOIZEE et Mme ROLAND

Fin du conseil d'école : 20h00

Prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 04 février 2021.

Fait à Saint-Morillon, le 05 novembre 2020.

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

Mme BLAISE

Les Secrétaires de séance :

Mme NOIZEE et Mme ROLAND

I/ Fonctionnement de l'école

a/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est identique à celui de l'an dernier. Il est affiché sur le tableau à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet de la mairie. Une version papier a été proposée aux parents en début d'année.

b/ Sécurité à l'école

Les instructions de l'académie sont identiques à celles de l'an dernier : sur le temps scolaire, **l'accès de l'école** est limité aux personnels et aux élèves (plan Vigipirate). Les entrées et sorties des élèves en élémentaire et maternelle se font avec deux portails séparés.

En raison de la crise sanitaire, le port du masque est obligatoire pour les adultes dans l'école et aux abords.

Deux **exercices de sécurité** ont eu lieu : un exercice incendie le 09/10/20 et un exercice PPMS attentat-intrusion le 11/10/19. Eu égard à la situation sanitaire, il a été demandé par la rectrice de privilégier les exercices « je m'échappe » plutôt que « se cacher ». Première fois pour ce type d'exercice. Tous les élèves sont sortis de l'école, en rang, dans le calme, pour aller jusqu'à la salle des fêtes.

Tout s'est très bien passé. Les comptes-rendus d'exercice ont été transmis à la mairie et à la DSDEN.

c/ Hygiène à l'école

La crise sanitaire demande une hygiène renforcée : lavage des mains des élèves plus fréquentes et utilisation de gel hydroalcoolique en élémentaire ; protocole de nettoyage des classes plus strict. Mr BARBESSOU explique que la mairie fait appel à une société de nettoyage, afin que celui-ci soit plus efficace.

d/ Budgets municipaux

Le budget pour les fournitures scolaires est identique à l'année dernière. Du matériel a été commandé pour la salle de motricité (il sera livré mi-novembre). Pour le coût supplémentaire des fournitures en gel hydroalcoolique et papier n'a pas été chiffré.

e/ Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

Mme SARROUILHE et Mme BLAISE sont mandataires de la coopérative scolaire. La coopérative est affiliée à l'AD-OCCE (Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui vérifie nos comptes.

L'année 2019/2020 s'est soldée par un compte créditeur de 13 212.65 €. Cette somme est beaucoup plus élevée que les autres années car de nombreuses sorties n'ont pu avoir lieu à cause du confinement.

Les charges s'élèvent à 7 465.02 € (*frais adhésion OCCE, frais d'assurances, sorties, achats pour activités éducatives, etc...*).

Le total des produits est de 20 677.67 € (*excédent de l'année 2018-2019, participation des familles en début d'année, vente des photos de classe, don de Récréasso 1 942 €*).

Si le contexte sanitaire fait qu'il ne peut pas y avoir de sorties cette année (ou très peu), il n'y aura pas, l'an prochain, de participation à la coopérative scolaire demandée aux familles.

II/ Communication

- **Parents / enseignants** : elle se fait principalement par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les rencontres individuelles enseignants/parents se feront comme chaque année, en décembre pour les parents d'élémentaire et en janvier pour les parents de maternelle. En élémentaire, le LSU (livret scolaire) sera remis semestriellement aux parents, soit courant février et fin juin.
- **Parents / direction** : la directrice communique par mail ou par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les parents peuvent prendre rendez-vous en téléphonant au 05 56 78 41 66.
- **Parents / mairie** : Les parents peuvent envoyer un mail à la mairie ou communiquer avec Magali DELAS par téléphone ou mail.

III/ Projets et vie de l'école

a/ Axes généraux

Cette année l'école accueille 199 élèves, 67 en maternelle et 132 en élémentaire.

3 classes en maternelle :

- PS-MS-GS 24 élèves enseignante : Mme SIBIRIL Atsem : Mme BERNARD
- PS-MS 26 élèves enseignants : Mmes GAUCHOU et CHRETIEN Atsem : Mme BERTHIER
- GS-CP 23 élèves enseignante : Mme SARROUILHE Atsem : Mme BELINGUIER

5 classes en élémentaire :

- CP 22 élèves enseignante : Mme SABAH
- CE1 26 élèves enseignantes : Mme BLAISE et Mme Mc GLOIN
- CE1-CE2 23 élèves enseignant : Mr RAYNAUD
- CE2- CM1 26 élèves enseignante : Mme NOIZEE
- CM1-CM2 29 élèves enseignante : Mme DUHAMEL

b/ Projets de classe

Plusieurs projets étaient prévus mais pour l'instant tout est en suspend ou reporté car les sorties scolaires ont été annulées jusqu'à début octobre. Aujourd'hui, seules les sorties scolaires de proximité sont autorisées (*mais interdites sur Bordeaux et sa métropole*). Quelques exemples de sorties qui étaient prévues :

- Visite de l'exposition Klimt à la base sous-marine pour les élèves de CE1 à CM2,
- sortie avec la réserve naturelle de Saucats pour étudier les petites bêtes de la forêt (CP et CE1)
- Mini concerts à Bordeaux
- Sortie de deux jours sur le Bassin d'Arcachon en mars (CP et CE1)
- Sortie de 4 jours dans les Pyrénées en mai (CE2, CM1 et CM2)

IV/ Parcours de l'élève

a/ Dispositifs d'aide

- **Aides en classe**
 - différenciation
 - mise en place d'un **PPRE** (projet personnel de réussite éducative), contrat avec l'enseignant, l'élève et sa famille avec des objectifs précis.
 - Mise en place d'un **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui permet des aménagements pédagogiques pour les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages pour lesquels un PPRE ne constitue pas une réponse adaptée (*seulement en CM2*).

- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** : les APC sont dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise de la langue, la lecture et les mathématiques. Quelques élèves sont pris en charge par un enseignant après le temps de classe. Pour les élèves de maternelle à CE1, les séances d'APC auront lieu le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h. Pour les CE2, ce sera le jeudi de 16h30 à 17h30, les CM1 le lundi et le mardi de 16h30 à 17h, et pour les CM2, le mardi de 16h30 à 17h30.

- **RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)** : Ce réseau est constitué d'une psychologue (Mme DUVIGNAC) et une enseignante spécialisée (Mme GUILLAUT). Une information a été donnée aux parents, via les cahiers de liaison, sur ce dispositif d'aide et comment les contacter. Il y a eu une réunion de concertation fin septembre entre les enseignants et les membres du RASED pour faire part des difficultés de certains élèves. Mme GUILLAUT prendra en charge quelques élèves sur les temps de classe, après les vacances de Toussaint.

- **L'équipe éducative** : elle se réunit quand doit être examinée la situation d'un élève rencontrant des difficultés (dans les apprentissages, le comportement, ...). La concertation a pour but de faire émerger des réponses adaptées aux difficultés des élèves. Cette équipe est composée de la directrice de l'école, de l'enseignant, des parents de l'élève, du psychologue de l'éducation nationale, et de toute personne suivant l'enfant et pouvant apporter des réponses (orthophoniste, psychologue libéral, etc...)

b/ Structures spécialisées

Pour les enfants plus en difficultés, d'autres réponses peuvent être apportées :

- Mise en place d'un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour les élèves en situation de handicap.

- Accueil en **ULIS** (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Ces unités permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles (troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles du langage, troubles envahissants du développement, troubles de la fonction auditive, de la fonction visuelle, etc...). Les classes ULIS se trouvent dans des écoles « classiques » et chaque élève bénéficie, selon ses possibilités, d'un temps de scolarisation dans une classe de l'école.

- Accueil en **ITEP** (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) pour les enfants présentant des difficultés psychologiques intenses et durables.
- Accueil en **IME** (Institut Médico Educatif) pour les jeunes principalement déficients intellectuels.
- Accueil en **IEM** (Institut d'Education Motrice) pour des jeunes atteints d'une déficience motrice.
- Les **UPE2A** (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants) ont des dispositifs ouverts de soutien aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Pour le premier degré, l'élève allophone est inscrit obligatoirement dans une classe ordinaire de l'école correspondant à son âge. Il est accueilli en groupe, partiellement, dans le cadre de l'UPE2A.